

La délégation départementale
de l'Ain

Affaire suivie par :
Hervé BERTRAND
Service santé environnement
04 81 92 12 88
ars-dt01-environnement-sante@ars.sante.fr

DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES - POLE
AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
69453 LYON CEDEX 06

Réf. : 198721_2_AMENAGT ET ENVIRONT\ICPE\Dossiers ICPE\ST VULBAS\SPEICHIM PROCESSING\2022

14 JAN. 2022

Bourg-en-Bresse, le

Objet : Développement activités de valorisation matières_DAE SPEICHIM PROCESSING S.A _ ST VULBAS

Madame, Monsieur,

Par courrier électronique du 10 décembre 2021, vous m'avez transmis, pour avis, le dossier de la société SPEICHIM PROCESSING S.A.

Le dossier concerne une demande d'autorisation environnementale pour moderniser et augmenter la capacité de stockage et de production, d'un site industriel de régénération de solvants et de purification d'intermédiaires de synthèse (pour l'industrie chimique et pharmaceutique) par distillation.

Activité actuelle :

Secteur	Installations principales
SVB1 (au centre du site)	<ul style="list-style-type: none">• Une aire de stockage SVB1 qui comprend les réservoirs aériens de stockage• Une unité de distillation SVB1
SVB2 (au Sud du site)	<ul style="list-style-type: none">• Une aire de stockage SVB2 qui comprend les réservoirs aériens de stockage• Une unité de distillation sous vide SVB2
SVB3 (au Nord du site)	<ul style="list-style-type: none">• Une aire de stockage SVB3 qui comprend les réservoirs aériens de stockage

Le projet prévoit :

- De nouvelles dalles de stockage des conteneurs iso,
- Le déplacement du parking camion-citerne sur la zone d'extension,
- Un nouvel atelier de purification SVB3 (hauteur 25m et similaire au bâtiment SVB2),
- Le revamping (modification/optimisation) du dépotage SVB2,
- Une extension de cuverie SVB2,
- La création du stockage SVB4,
- La création de nouvelles aires de dépotage / chargement.

Dans le cadre de ce dossier, une extension de site au Nord-Est est prévue.

L'enjeu sanitaire de ce dossier est constitué par la rejets gazeux canalisés et diffus. 150 substances ou mélanges entrants sont autorisés sur ce site.

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 - www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



Les habitations les plus proches sont situées à 1 km du site Speichim.

INERIS a été chargé, par la société SPEICHIM, de développer une démarche intégrée (évaluation et interprétation de l'état des milieux, couplée à une évaluation prédictive et quantitative des risques sanitaires).

L'évaluation et interprétation de l'état des milieux :

Des mesures de 50 COV ont été réalisées dans l'environnement (proximité du site et au niveau de secteurs résidentiels), à l'aide de tubes Radiello 145 et Radiello 130 (et également Radiello 168 pour l'échantillonnage de l'ammoniac).

Cette campagne de mesure a mis en évidence les éléments suivants :

- ✓ Il existe bien une dégradation du milieu atmosphérique avec un gradient de pollution (COV/NH₃) de l'usine vers l'extérieur définissant 3 types de zones polluées : les limites du site, la zone industrielle proche (moitié des concentrations mesurées en limite de propriété industrielle), villages environnants (niveaux de fond).
- ✓ Une dégradation liée à certains polluants, par exemple, l'acide acétique butyl ester est associée à d'autres activités de la zone industrielle

L'interprétation de l'état des milieux permet ainsi de définir 2 scénarii d'expositions (uniquement par inhalation) : scénario « Habitants » et scénario « Travailleurs ».

INERIS conclut à la compatibilité de l'exposition avec les usages du milieu, pour ces 2 scénarii, pour les substances mesurées.

Il faut toutefois souligner que les niveaux évalués en Benzène sont proches de l'objectif de qualité de 2 µg/m³ (en moyenne annuelle civile fixé par le décret n° 2010-1250 du 21/10/10 relatif à la qualité de l'air.

De plus, la représentativité des mesures dans l'environnement est difficile à estimer (météorologie, conditions de dispersion, niveau de production, variabilité des produits entrant, etc...).

Evaluation prédictive et quantitative des risques sanitaires :

- Les rejets atmosphériques canalisés du site SPEICHIM :
 - L'installation de traitement par cryogénéisation (cette unité sera modifiée)
 - L'installation de traitement par désodorisation
 - Le système de laveur acide / neutralisation
 - Emissions diffuses (rejet de 15 à 20 tonnes par an)
 - Les chaudières du site sont aussi des sources de polluants atmosphériques.

Du fait des activités du site, les substances émises sont principalement des composés organiques volatils (COV) issus des produits traités. Les mesures réalisées démontrent également un rejet d'ammoniac et d'acide cyanhydrique.

Pour l'année 2020, la quantité de **COV diffus** estimées dans le bilan massique du PGS, est de **19,5 tonnes** et la quantité de **COV canalisés équivaut à 6,5 tonnes**. La somme des COV totaux émis (diffus + canalisés) s'élève à 26 tonnes par an.

Il faut souligner que le site ne dispose pas de mesures qualitatives et quantitatives permettant de connaître les concentrations et flux de chaque COV aux points de rejets canalisés. L'EQRS repose par conséquent sur des approches.

- Sélection des Traceurs de risque :

Pour les COV canalisés, le rédacteur a retenu, comme traceurs de risque, les COV dont les VTR (ou VLE) sont les plus contraignantes pour chaque classe de COV.

Pour les COV diffus, les traceurs de risque, sont les COV dont les ratios « flux / VTR à seuil » et « flux x VTR sans seuil » calculés sont les plus élevés.

- Modélisation de la dispersion atmosphérique des rejets du site et exposition des rejets :

Une modélisation de la dispersion atmosphérique des rejets du site a été réalisée, en utilisant le modèle ADMS 5, afin d'évaluer les concentrations moyennes dans l'air ambiant.

Les émissions prises en compte sont les 4 sources canalisées des installations de traitement des COV et 10 sources diffuses (99% des émissions diffuses de COV).

L'évaluation de risques générés par ce site, pour la santé humaine, repose sur 2 approches distinctes des rejets du site :

- ✓ Approche des flux « réalistes » (approche flux moyens) basée sur les résultats de mesures disponibles
 - Pour les émissions canalisées existantes : moyennes des flux estimés lors des contrôles périodiques entre 2016 et 2020,
 - Pour les émissions diffuses : flux estimés lors d'une campagne de mesures menée en février/mars 2021 par Europoll,
- ✓ Approche des flux maximaux autorisés (approche flux majorants), Valeurs Limites d'Emission (VLE), par les arrêtés ministériels ou préfectoraux applicables, et par les niveaux d'émission associés aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD)

Les rejets relatifs aux futures sources de rejets atmosphériques du site, ont été estimés par extrapolation des sources actuelles, de données constructeurs et des VLE et les niveaux d'émission associés aux MTD applicables.

La modélisation de l'exposition des populations aux rejets du site SPEICHIM révèle de relatives faibles expositions au niveau des premières habitations par rapport à l'exposition des travailleurs au sein de la zone industrielle.

- Scenarii d'exposition et quantification des risques :

Trois types de populations riveraines ont été retenus (3 scénarii d'expositions) : les habitants / les travailleurs / les travailleurs et habitants

- Les risques calculés sont les suivants :

Quotients de Danger (QD, effets à seuil) calculés d'après le bilan des flux moyens, pour la voie inhalation

Composés	Scénario « habitant » (En Grelozet)	Scénario « travailleur » (SPI Services)	Scénario combiné *
Somme des QD	1,96E-02	4,34E-02	6,31E-02

Quotients de Danger (QD, effets à seuil) calculés d'après le bilan des flux majorants, pour la voie inhalation

Composés	Scénario « habitant » (En Grelozet)	Scénario « travailleur » (SPI Services)	Scénario combiné *
Somme des QD	1,47E-01	3,53E-01	5,05E-01

Excès de risque individuel (ERI ; effets sans seuil) calculés d'après le bilan des flux moyens, pour la voie inhalation

Composés	Scénario « habitant » (En Grelozet)	Scénario « travailleur » (SPI Services)	Scénario combiné *
Somme des QD	7,78E-07	1,53E-06	2,32E-06

Excès de risque individuel (ERI ; effets sans seuil) calculés d'après le bilan des flux maximums autorisés, pour la voie inhalation

Composés	Scénario « habitant » (En Grelozet)	Scénario « travailleur » (SPI Services)	Scénario combiné *
Somme des QD	2,79E-06	5,29E-06	8,09E-06

A noter que les risques, calculés au regard des mesures réalisées, pour des effets à seuil ou sans seuil (cancérogènes) révèlent un niveau de risque nettement acceptable.

Par contre, les niveaux de risques calculés sur la base des flux maximums autorisés par la réglementation sont en limite de l'acceptabilité pour le scénario combiné :

- Quotient de danger (QD) de 0,12 pour « Autres COV canalisés » et de 0,31 pour l'Acétonitrile (somme des QD de 0,5 pour limite d'acceptabilité de 1)
- Excès de risque individuel (ERI) de 0,68E-05 pour « Autres COV canalisés » (somme des ERI de 0,8E-05 pour limite d'acceptabilité de 1 E-05).

Remarques globales de l'ARS sur l'EQRS présentée :

L'étude présentée est satisfaisante en terme de méthode et de transparence vis-à-vis des données utilisées et des incertitudes liées à l'estimation de l'impact sanitaire.

Nous relevons que cette étude a été réalisée sur la base de données analytiques particulièrement hétérogènes.

En effet, les analyses sur les rejets canalisés, si elles sont fréquentes entre 2016 et 2020, celles-ci ne quantifient que peu de molécules individuellement et s'attachent surtout à estimer les flux totaux de COV. Pour une meilleure connaissance des rejets, il serait souhaitable, comme le propose INERIS, de quantifier les différentes classes de COV, voire de compléter ces analyses par la quantification de certains polluants traceurs de rejets ou traceurs de risques.

En ce qui concerne les rejets diffus de l'usine Speichim, nous ne pouvons que reprendre la remarque d'INERIS relative au fait que l'impact sanitaire ne prend en compte qu'une seule campagne de quantification des polluants diffus. Une seule campagne de mesures ne peut être représentative qualitativement de rejets dépendants de la nature variable des produits entrants. La faible connaissance des rejets diffus constitue une incertitude importante pour l'impact sanitaire du site, notamment au regard des quantités de COV rejetés de façon diffuse (entre 15 et 20 tonnes par an).

La réduction des rejets diffus, engagée par Speichim, doit être ambitieuse et accompagnée par une meilleure connaissance de ces rejets.

Le dichlorométhane n'étant plus traité par l'installation depuis 2021, compte tenu de sa toxicité, les analyses, aux niveaux des rejets, doivent être maintenues, sur une période d'observation à définir.

Le site Speichim devant faire l'objet de remaniements de ses stockages et de son process, un bilan qualitatif et quantitatif des rejets doit être réalisé, comme le recommande INERIS, sur la base de nouvelles campagnes de mesures (diffus et canalisés) afin d'appréhender la pertinence de mettre à jour la présente EQRS.

La campagne de mesure d'exposition des riverains (industriels et habitations), par tubes d'échantillonnage Radiello, réalisée en 2021, devra être répétée pour gagner en représentativité.

La campagne 2021 a démontré l'impact atmosphérique d'autres activités, proches de Speichim.

Enfin, une approche intégrée de l'impact sanitaire des différentes activités présentes dans le PIPA, ayant des rejets atmosphériques, serait souhaitable.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur général et par délégation,
Pour la directrice départementale de l'Ain,

L'ingénieur d'études sanitaires

Christelle VIVIER

Copie : Préfecture / DREAL Ud-01